

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 607

présenté par
M. Dhuicq
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5 SEXDECIES, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2016, un rapport exposant les différences de prix de vente de cigarettes par les grandes compagnies américaines, avant fiscalité, dans les différents pays de l'Union européenne.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le prix du tabac dépend plus du prix auquel les grandes marques vendent les cigarettes dans les différents pays que de la fiscalité.